

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit septembre le Conseil Municipal de la Commune de Panazol, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de **Monsieur Fabien DOUCET, Maire**

Date d'envoi de la convocation du Conseil Municipal : 22 septembre 2023

Nombre de conseillers en exercice : 33

Quorum : 17

Nombre de conseillers présents : 27

Présents : Fabien DOUCET, Isabelle NEGRIER-CHASSAING, Laurent CHASSAT, Franck LENOIR, Anca VORONIN, Jean DARDENNE, Alain BOURION, Clément RAVAUD, Pascale ETIENNE, Martine LERICHE, Jocelyne LAVERDURE DELHOUME, Jacques BERNIS, Stéphanie PANTEIX, Francis COISNE, Marie Noël BERGER, Danielle TODESCO, David PENOT, Lucile VALADAS, Jean-Christophe ROMAND, Cyril GRANGER, Claire MARCHAND, Christian DESMOULIN, Martine NOUHAUT, Emilio ZABALETA, Gille MONTI, Laurence PIPERS, Valérie MILLON.

Excusés par procuration :

Aurore TONNELIER donne procuration à Clément RAVAUD en date du 25 septembre 2023

Marie-Pierre ROBERT donne procuration à Jocelyne LAVERDURE DELHOUME en date du 27 septembre 2023

Alexandre DOS REIS donne procuration à Fabien DOUCET en date du 28 septembre 2023

Jean-Pierre GAUGIRAN donne procuration à Laurent CHASSAT en date du 28 septembre 2023

Bruno COMTE donne procuration à Cyril GRANGER en date du 28 septembre 2023

Absente :

Marie-Anne ROBERT KERBRAT

Secrétaire de séance : Jacques BERNIS

Objet : Création d'une régie publicitaire dans les enceintes sportives

Délibération 2023 – 74

Afin de valoriser au mieux son patrimoine sportif objet de multiples travaux de modernisation, la Ville de Panazol souhaite mettre en place une régie publicitaire permettant aux entreprises le souhaitant de bénéficier d'emplacements publicitaires privilégiés.

Chaque mise à disposition d'emplacement publicitaire fera l'objet d'une convention de mise à disposition annuelle entre la Ville de Panazol et l'annonceur.

Afin de mettre en œuvre cette régie publicitaire il convient de fixer les tarifs applicables aux emplacements publicitaires sur les différents sites sportifs selon le tableau ci-après :

Emplacements	Tarifs
Espace publicitaire Gymnase Bernard Delage – 3m sur 1 m	1 500 €/an
Espace publicitaire Gymnase Joseph Guillemot – 3m sur 1 m	1 500 €/an
Espace publicitaire Salle de gymnastique U.G.P. – 3m sur 1 m	1 500 €/an
Stade Honneur Morpiénas – 3m sur 1 m	1 500 €/an
Terrain de Rugby de Morpiénas – 3m sur 1 m	1 500 €/an

DÉLIBÉRATION

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU la note de synthèse relative à la présente délibération ;

CONSIDÉRANT avoir été suffisamment informé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

DÉCIDE :

- **D'APPROUVER** les tarifs applicables aux emplacements publicitaires des équipements sportifs de Panazol susmentionnés

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme
En Mairie, le 29 septembre 2023

Le Maire,



Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture
Le **- 2 OCT. 2023**
Publié ou notifié
- 3 OCT. 2023

PANAZOL - MAIRIE

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : DELIB74 avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 29/09/2023

Objet : Création d'une régie publicitaire dans les enceintes sportives

Nature : Délibérations

Matière : Autres domaines de competences - Autres domaines de competences des comm

Date de télétransmission : 02/10/2023 Agent de transmission : Carole DANCHE - MAIRIE

Acte : Délib 74 - Création d'une régie publicitaire dans les enceintes sportives.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 087

Identifiant de l'acte : 087-218711406-20230929-DELIB74-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 02/10/2023